

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 FEVRIER 2020**
(Convocation faite le 01/02/2020)

Etaient présents : tous les Conseillers.

Activités extrascolaires :

Après avoir été informé par le Maire que l'association Familles Rurales a été déclarée dissoute lors de son assemblée générale du 7 février dernier faute de renouvellement des membres du bureau, le Conseil Municipal décide que la Commune prenne en charge l'organisation des centres aérés pour un essai d'un an.

Allée de l'église - Travaux supplémentaires :

Compte tenu des travaux supplémentaires effectués lors de l'aménagement de l'allée de l'église, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses votants, Monsieur José Michaël MARTINS est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote :

- accepte de payer la facture d'un montant de 5 946,70 € H.T. (7 136,04 € T.T.C.) à l'entreprise EVEA d'Athis,
- précise que les crédits seront pris à l'article 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » du budget primitif 2020,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords - Choix du mobilier urbain (jardinières et abribus) :

Le Conseil Municipal décide de prévoir une plateforme d'environ 5m x 2,75m pour l'installation de l'abribus. Le choix du mobilier urbain sera pris lors d'une prochaine réunion.

Aménagement de la Rue Saint Rémy et de ses abords - Eclairage public :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise AB Entreprise de DIZY d'un montant de 10 541,10 € H.T. (12 649,32 € T.T.C.) concernant l'installation de l'éclairage public dans la Rue Saint Rémy et ses abords,
- demande que les mâts soient de couleur gris anthracite,
- précise que les crédits seront prévus à l'article 21538 « Autres réseaux » au budget primitif 2020,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Panneau d'affichage municipal électronique :

Le Conseil Municipal propose de prévoir le passage de fourreaux pour l'éventuelle installation d'un panneau d'affichage municipal électronique depuis la salle des fêtes.

Entretien du village – Choix de l'entreprise :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte les devis de l'association Oxygène d'Epernay concernant l'entretien du village (taille des haies, débroussaillage des talus...) et l'élagage des arbres dans la cour de la Mairie d'un montant respectif de 15 903,00 € H.T. et 2 190,00 € H.T.,
- précise que les crédits seront prévus à l'article 61521 « Terrains » au budget primitif 2020,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

Vente d'un terrain dans la zone artisanale :

Le Conseil prendra sa décision lors d'une prochaine réunion lorsqu'un accord sera trouvé avec le futur acquéreur d'un terrain dans la zone artisanale.

Proposition d'acquisition des bâtiments du restaurant « Le temps d'une Pause » :

Le Conseil ne donnera pas suite à la proposition du propriétaire des bâtiments du restaurant « Le temps d'une Pause » car la Commune a d'autres projets.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a fait parvenir une lettre de réclamation d'un administré concernant la vitesse des usagers du Chemin de la Ferme au Président de l'Association Communale de Chasse d'Athis qui en a pris note.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD